
Casiers

Est-ce que le casier de l'élève est considéré comme privé ou confidentiel? Est-ce que je peux le fouiller?

Dans l'esprit de l'élève, il s'agit probablement d'un endroit privé et confidentiel. Les élèves peuvent considérer les fouilles dans les casiers comme une violation de la vie privée. Cependant, ils doivent et vous devez vous rappeler que la LAIMPVP ne s'applique qu'aux renseignements personnels (protection de la vie privée et de la confidentialité) comme nous l'avons mentionné ci-dessus. Acheminez vos questions au sujet des fouilles à votre agente ou agent de supervision et/ou respectez les procédures administratives de votre conseil scolaire, le cas échéant. Les casiers appartiennent à l'école.

Pratiques exemplaires pour la direction d'école : Dans la vie de tous les jours à l'école, il peut être nécessaire de fouiller dans les casiers. Avisez les parents et les élèves en le mentionnant dans la politique de désignation des casiers de votre école que l'élève doit signer.